

[Text]

haps I should say under the agreement between the European community and Canada with respect to the inshore fishery zone, has that quota changed at all now that Spain and Portugal have joined the European Economic Community? In other words, Spain and Portugal both had quotas in that area. Have those quotas now been added to the inshore quota for the European Economic Community?

Mr. Bulmer: No, it is now under the jurisdiction of the European Economic Community in that, if the EEC decides to allocate fish to Spain and Portugal, that will need to come out of the volumes dictated under the long-term agreement. For 1986 there were no additional allocations made to either Spain or Portugal as countries.

Senator Bonnell: Therefore they have lost that quota that they previously had?

Mr. Bulmer: Yes, that is correct.

Senator Bonnell: I have a supplementary to that, Mr. Chairman. Since the European Economic Community have a quota but they do not wish to buy our furs, and since the seals are eating more fish than we are exporting, would it be possible for us to cut down the number of pounds of fish that the European Community is allowed to catch off our coast to counteract the fact that the seals are eating their share?

Mr. Bulmer: Perhaps we should separate the European quota into two parts. The quotas that they get under the North Atlantic Fisheries Organization, in other the NAFO quotas, are basically outside the 200 mile zone. With respect to that, I would have to assume that under our obligations, if they stay members of the club, Canada just cannot arbitrarily say, "You cannot have fish outside the 200 mile limit". In the alternative, the club has to be destroyed and then you have no conservation mechanism whatsoever even to sit around and debate stocks that straddle the 200-mile limit.

In terms of fish inside the 200-mile limit that the European Community is getting under the long-term agreement, we have investigated that matter and, unfortunately, the advice from External Affairs and through the lawyers is that there is no basis, inside that contract, for saying that the seal issue is "breaking" the fisheries contract.

However, that contract runs out in 1987 and, given the environment and the kinds of issues you are raising, I would think that it would be very difficult to renew that contract. Certainly, in my opinion, the Atlantic industry would not support any kind of renewal of such a fisheries agreement with the European Community inside the 200-mile limit. However, I think we must live with it for 1987.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, if there is time later, I would like to ask further questions.

Senator Phillips: Mr. Bulmer, Senator Bonnell has already asked some questions on the NAFO agreement which are similar to the ones I intended to ask. I just have one further question on that, and then another question on a further matter.

[Traduction]

sur les tarifs et le commerce, ou peut-être devrais-je dire en vertu de l'entente conclue entre la Communauté européenne et le Canada relativement à la pêche en eaux intérieures, a-t-on modifié le quota depuis que l'Espagne et le Portugal sont devenus membres de la Communauté économique européenne? L'Espagne et le Portugal devaient toutes deux respecter des quotas dans ce secteur. Ces quotas ont-ils maintenant été ajoutés au quota imposé à la Communauté économique européenne à l'égard de la pêche en eaux intérieures?

M. Bulmer: Non, cela ressort maintenant à la Communauté économique européenne en ce sens que si elle décide d'attribuer une quantité donnée à l'Espagne et au Portugal, il faudra qu'elle provienne du quota global fixé aux termes de l'entente à long terme. Pour 1986, aucun autre quota n'a été attribué à l'Espagne et au Portugal.

Le sénateur Bonnell: Ces pays ont donc perdu le quota dont ils jouissaient avant?

M. Bulmer: Oui, c'est exact.

Le sénateur Bonnell: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Puisque la Communauté économique européenne doit respecter un quota mais qu'elle ne veut pas acheter nos fourrures et que les phoques mangent plus de poisson que nous n'en exportons, nous serait-il possible de réduire le nombre de livres de poisson que la Communauté économique européenne a le droit de pêcher au large de nos côtes pour compenser ce que mangent les phoques?

M. Bulmer: Peut-être devrions-nous diviser en deux parties distinctes le quota de l'Europe. Les quotas qu'ils obtiennent par l'entremise de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, la NAFO, vise essentiellement le poisson pêché à l'extérieur de la zone de 200 milles. A cet égard, je supposerais que, s'ils veulent continuer à être membres du club, le Canada ne peut leur interdire arbitrairement de pêcher à l'extérieur de la limite de 200 milles. L'autre solution consisterait à abolir le club; il n'existerait alors plus de mécanisme de conservation chargé de régler le sort du poisson qui nage à la limite même de la zone de 200 milles.

Quant aux poissons qui se retrouvent à l'intérieur de cette limite et que la Communauté européenne obtient en vertu de l'entente à long terme, malheureusement les Affaires extérieures et les avocats nous ont informés de ce que nous ne pouvons alléguer, aux termes de ce contrat, que la surpopulation des phoques nuit à l'entente relative à la pêche.

Toutefois, ce contrat prendra fin en 1987 et, compte tenu du milieu et des questions que vous posez, je crois qu'il sera très difficile de le renouveler. Certes, à mon avis, l'industrie atlantique n'appuiera pas le renouvellement d'une entente pareille avec la Communauté européenne visant la pêche à l'intérieur de la limite de 200 milles. Toutefois, nous devons supporter la situation jusqu'en 1987.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le Président, j'aimerais poser d'autres questions plus tard si nous en avons le temps.

Le sénateur Phillips: M. Bulmer, le sénateur Bonnell a déjà posé sur l'entente de la NAFO quelques questions qui ressemblent à celles que je voulais vous poser. J'aimerais vous en